

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**17^{ème} Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification –
Oulan Bator / Mongolie – du 17 au 28 août 2026 COP17**

COP17, un multilatéralisme entravé et des populations rurales à remettre au cœur de l'action

Oulan-Bator (Mongolie), le 29 août 2026 – À l'issue de deux semaines de négociations, la 17^e Conférence des Parties (COP17) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) s'achève sur un bilan très mitigé et préoccupant.

L'adoption de 34 décisions permet de préserver plusieurs acquis, mais ne masque pas les difficultés rencontrées. Blocages politiques, recul de la place accordée à la société civile, fragilités institutionnelles et montée en puissance des approches fondées sur la finance : pour le CARI, cette COP17 rappelle la nécessité de recentrer la Convention sur sa vocation première, au service des populations qui vivent et travaillent sur les territoires affectés.

Un multilatéralisme entravé, une société civile à préserver

Le blocage par les États-Unis de plusieurs points de l'ordre du jour (synergies, égalité des sexes et participation de la société civile...) dès l'ouverture de la COP a créé une situation sans précédent et montré à quelle vitesse les progrès acquis au fil d'années de négociations peuvent être remis en cause. Les difficultés rencontrées par la suite au cours des négociations ont encore davantage mis en évidence à quel point le consensus peut être fragile dans le contexte géopolitique actuel.

La place accordée à la société civile au sein de la Convention a elle-même été remise en question. Cela s'est traduit, pendant les négociations, par des tentatives visant à diluer les références spécifiques à la société civile au profit d'une formulation plus générale faisant appel aux « parties prenantes concernées », mais aussi, de notre point de vue, par l'attention limitée accordée par les Parties aux sessions de dialogue ouvert. Plus important encore, le point officiel de l'ordre du jour consacré à la participation de la société civile n'a pas été débattu lors de la COP17, suite à l'objection des États-Unis à son inscription à l'ordre du jour.

« Cette COP17 montre les limites du multilatéralisme lorsque les divergences entre États empêchent d'avancer sur des sujets essentiels. Nous regrettons particulièrement le recul de la reconnaissance de la société civile dans les textes. Après trente ans de partenariat, il est indispensable de préserver la place des acteurs qui travaillent au quotidien dans les territoires. » — Représentant du CARI à la COP17

De la lutte contre la pauvreté à la finance verte : comment transformer un défi en illusion collective

Dans la hiérarchie « éviter, réduire et inverser », la COP17 a mis fortement l'accent sur la restauration des terres et sur la mobilisation du secteur privé pour y parvenir. Bien qu'un accroissement des investissements soit clairement nécessaire, nous craignons que la réduction de la pauvreté et la dimension « développement » de la Convention ne perdent en visibilité, alors même que la CNULCD avait été initialement conçue pour améliorer les conditions de vie des populations touchées et les associer aux solutions.

Ce choix politique n'est pas neutre. La restauration des terres s'intègre aisément dans les modèles économiques du secteur privé et de la finance carbone, transformant la terre en simple actif financier. En promouvant l'incantation du secteur privé comme sauveur unique via des initiatives comme Business4Land, la Convention feint d'ignorer que l'évitement et la réduction de la dégradation offrent un potentiel bien supérieur.

Des avancées, mais un rendez-vous manqué sur la sécheresse

La COP17 a permis plusieurs avancées, notamment la reconnaissance du rôle stratégique des pastoralistes et le soutien à l'initiative consacrée aux terres de parcours. Des progrès ont également été réalisés dans la reconnaissance du rôle des collectivités locales et régionales, notamment à travers le Forum des maires et la Déclaration d'Oulan-Bator, qui appelle à un rôle plus fort et plus permanent des villes et des régions dans le processus de la CNULCD. Le maintien du budget biennal à croissance nominale zéro a quant à lui permis de préserver les moyens de fonctionnement de la Convention, même si cette situation ne répond pas aux besoins croissants liés à la dégradation des terres et aux sécheresses. Sur la sécheresse, si les ressources supplémentaires consacrées à la résilience face à la sécheresse sont les bienvenues (Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse (DRIF), nous restons prudents face à la multiplication des nouveaux mécanismes de financement, qui peuvent fragmenter davantage le paysage et générer des coûts de transaction supplémentaires.

En outre, du point de vue du CARI et des messages que nous avons apportés dans le cadre de « Désertif'actions 2026 » sur la résilience territoriale face à la sécheresse, la COP17 représente une occasion manquée majeure. Malgré l'urgence de la question, les Parties n'ont pas réussi à parvenir à un résultat négocié substantiel sur la sécheresse. La question a désormais été inscrite comme point distinct à l'ordre du jour de la COP18 et des futures COP ordinaires, ce qui signifie que les discussions politiques clés se poursuivront en Égypte en 2028.

Les quatre priorités du CARI pour la suite

Pour renforcer l'efficacité de la Convention, le CARI appelle les Parties à :

1. **Remettre l'humain au centre**, en faisant de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des populations rurales des priorités centrales.
2. **Garantir l'espace de la société civile**, en garantissant une participation pleine et effective des OSC, organisations de producteurs, pastoralistes, peuples autochtones et collectivités territoriales.
3. **Renforcer la gouvernance**, notamment les mécanismes de règlement des différends et la gestion des accréditations, afin de garantir le bon fonctionnement du processus multilatéral.
4. **Adopter un cadre mondial contraignant sur la sécheresse**, doté d'un instrument financier et juridique adapté à la prévention, à l'anticipation et à la gestion des sécheresses.



Le CARI appelle à réaffirmer l'ambition de la Convention

La COP17 ne doit pas être réduite à une étape technique. Elle pose des choix essentiels pour l'avenir de la CNULCD : quelle place pour les populations rurales et la société civile ? Quel équilibre entre financements privés et solidarité publique ? Quelle ambition collective face à l'intensification des sécheresses ?

La lutte contre la désertification ne peut se limiter à restaurer les terres ou à mobiliser des capitaux. Elle doit permettre à celles et ceux qui en dépendent de vivre dignement, de préserver leurs moyens d'existence et de participer aux décisions qui concernent leur avenir. Pour le CARI, c'est en replaçant les populations et les territoires au cœur de son action que la CNULCD pourra pleinement renforcer son efficacité.

Montpellier, le 01 septembre 2026

CONTACT

Centre d'Actions et de Réalisations Internationales

Tél. : +33 (0)4 67 55 61 18

Courriel : contact@cariassociation.org

Site : www.cariassociation.org